

## COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 30 mai 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 19/05/2022

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART*

Votants : 11

Pour : 11

**Présents** : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON, David MASCRET

Contre : 0

Abstentions : 0

**Représentés** : Alexandre PRESTAIL par Caroline MITOUART, Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Morgan BOURDON par Benoît BENSCH

**Excusés** :

**Absents** : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

**Secrétaire de séance** : Monique DE BROUWER

**Objet : Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) - Infrastructures et réseaux de communications électroniques - DE\_2022\_018**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) a fixé les modalités et les montants plafonds des Redevances dues pour l'Occupation du Domaine Public (RODP) communal par les opérateurs d'infrastructures et réseaux de communications électroniques.

Le montant de la RODP annuel est calculé avec le coefficient d'actualisation de l'année N mais à partir du patrimoine de l'année N-1.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'instaurer la Redevance d'Occupation du Domaine Public communal par les opérateurs d'infrastructures et réseaux de communication électroniques,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--